

11.2.6.2 PERIODIQUE pour l'obtention du TCA dit badge aéroportuaire

0 jour 2 heures et 30 minutes

Programme de formation

Public visé

Pré-requis

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

Pour suivre cette formation vous devez vous engager à prendre toutes les mesures pour assurer la non divulgation de toutes informations dont vous avez connaissance dans le cadre de cette formation .

Objectifs pédagogiques

- a) Connaissance des actes d'intervention illégale perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles.
- b) Connaissance des exigences légales applicables et connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation, y compris, entre autres, la menace interne et la radicalisation.
- c) Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté;
- d) Compréhension de la configuration du poste d'inspection/filtrage et du processus d'inspection/filtrage;
- e) Connaissance des procédures de contrôle d'accès et des procédures d'inspection/filtrage correspondantes;
- f) Connaissance des cartes d'identification aéroportuaires utilisées dans cet aéroport;
- g) Connaissance des procédures de notification;
- h) Aptitude à identifier des articles prohibés et à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté.
- i) Connaissance des procédures de notification et des sanctions encourues par les personnes physiques en cas de manquement

Description / Contenu

FORMATION 11.2.6.2 PERIODIQUE: FORMATION DES PERSONNES AUTRES QUE LES PASSAGERS QUI DOIVENT BÉNÉFICIER D'UN ACCÈS NON ACCOMPAGNÉ AUX ZONES DE SURETÉ À ACCÈS RÉGLEMENTÉ

Modalités pédagogiques

1. A chaque fin de module, vous accédez à une synthèse sur les éléments essentiels à retenir.
2. Vous ne pouvez pas passer à l'étape suivante tant que les informations ne sont pas assimilées via une évaluation intermédiaire entre chaque module. Ces évaluation intermédiaires ne comptent pas dans la note finale. Vous pouvez passer 2 fois l'évaluation intermédiaire.



3. Le système impose un temps minimal qui garantisse que l'apprenant a eu le temps de prendre connaissance de la séquence.
4. Vous pouvez revenir en arrière ou faire une pause sans avoir à reprendre le chapitre, si vous souhaitez visionner une seconde fois le module la navigation pour le second passage est libre c'est à dire qu'il n'y a pas de temps minimum imposé.

Moyens et supports pédagogiques

Formation composée, d'écrit commenté et explicité par une voix off.

Illustration par des vidéos

Interactivité : avec des jeux mémorisation, cartes, textes à trous

Exercices d'ancrage et de vérification des connaissances, évaluations formatives

Interface dédiée à l'apprenant (visualisation de ses progrès) ; paliers d'évolution sur des sessions courtes

Modalités d'évaluation et de suivi

- Évaluation: si la note obtenue par le stagiaire lors de l'évaluation est inférieure à la note minimale, le stagiaire a la possibilité d'accéder directement une deuxième fois à l'évaluation. Si le stagiaire échoue à la deuxième tentatives, le Client est alors facturé de la formation. Le stagiaire doit être de nouveau inscrit pour suivre la formation dans sa totalité.
- Mise en place d'un tutorat proactif et réactif (questions / réponses, suivi des stagiaires pour éviter tout décrochage, etc.), Vous pouvez nous poser des questions à l'adresse suivante adm@rem-formation.com nous vous répondrons sous quelques heures en semaine et sous 24h le week end.
- Etablissement d'un scénario d'accompagnement sur demande ;
- Aide en ligne (information sur tous les sujets présents dans la formation, glossaire, etc.).
- Réalisation d'un questionnaire de satisfaction à remplir par le stagiaire en fin de formation

Modalités Accessibilité

Respect des règles pour l'accessibilité des contenus WEB d'accessibilité WCAG (web content accessibility guidelines) applicables (par exemple accessibilité de l'outil à des personnes en situation de handicap).

Merci de contacter notre secrétariat au 01 41 19 81 79 si vous êtes en situation d'handicap.

07/05/2024